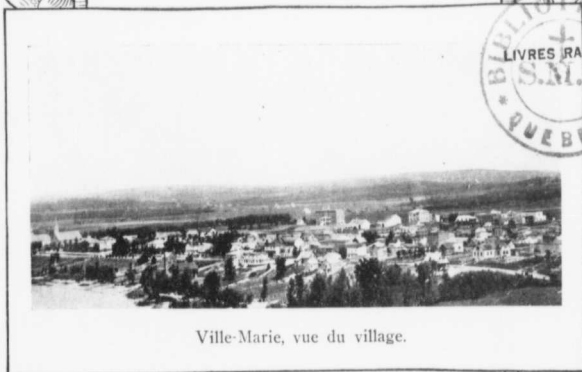


L. rares
FC
2945
T2792
C293r
1916

Colonizat. N° 25

UNE DE NOS RÉGIONS DE
COLONISATION
PROVINCE
DE
QUÉBEC
AGRICULTURE, INDUSTRIES, COMMERCE.
LE
TEMISCAMING



Ville-Marie, vue du village.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION,
DES MINES ET DES PÊCHERIES, QUÉBEC.

BIBLIOTHÈQUE
LIVRES RARES
S.M.E.
QUÉBEC.

N° 947



FC
2945 LA REGION
T2792
C 293
1916 TEMISCAMING

—
TERRES A COLONISER, ETC.
—

Avantages offerts aux colons canadiens,
aux immigrants
et aux industriels, etc.

PAR
L'ABBE IVANHOË CARON
MISSIONNAIRE COLONISATEUR



Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUEBEC



Publié par le
DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION, DES MINES ET
DES PÊCHERIS,
QUEBEC
1916.

PERSONNEL

DU MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES.



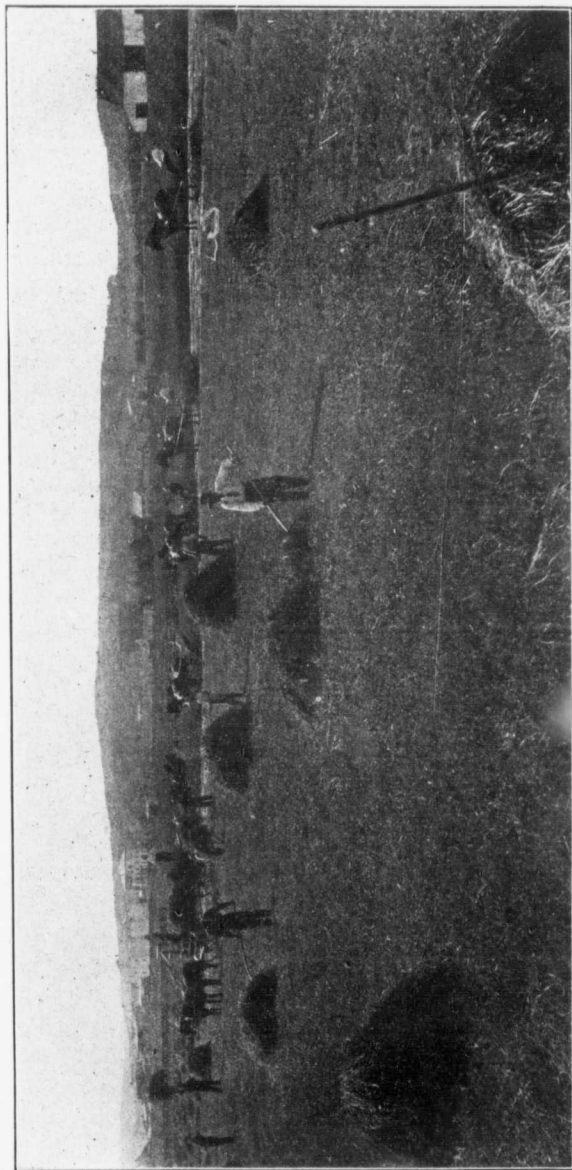
- L'HON. HONORE MERCIER, *Ministre.*
M. S. DUFAULT, *Sous-ministre.*
M. HENRI BEAUDRY, *Secrétaire particulier.*
M. L'ABBE IVANHOE CARON, *Missionnaire Colonisateur.*
M. HORMISDAS MAGNAN, *Officier spécial du service de la colonisation.*
M. ARTHUR GAGNON, *Comptable.*
M. E. NORMANDEAU, *Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.*
M. GEORGES BELLEAU, *Secrétaire du service de la colonisation.*
M. THÉO. DENIS, *Surintendant et ingénieur du service des mines.*
M. J.-X. MERCIER, *Secrétaire du service des mines.*
M. HECTOR CARON, *Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*
M. E.-T.-D. CHAMBERS, *Officier spécial du service de la chasse et de la pêche.*
M. J.-A. BELISLE, *Inspecteur du service de la chasse et de la pêche.*
M. L.-E. CARUFEL, *Agent de colonisation à Montréal,*
M. EMILE MARQUETTE, *Agent d'immigration à Montréal.*
M. GEO. LEBEL, *Agent d'immigration à Québec.*
M. ELZÉAR GINGRAS, *Agent de rapatriement, 29, rue Waybosssett, Providence, R. I.*
M. J.-N. JUTRAS, *Agent de rapatriement, Montréal.*





TABLE DES MATIERES

	PAGES
Le Témiscaming en général	5
Canton Duhamel	6
Canton Guigues	7
Canton Fabre	8
Canton Mazenod	9
Canton Laverlochère	9
Canton Latulipe	10
Canton Laferrière	11
Canton Gaboury	11
Canton Baby	11
Canton Nédélec	12
Canton Guérin	15
Des colons satisfaits	16
Conditions de la vente des lots	20
La coupe du bois	21
Agents du Gouvernement	22
Agence des Terres	22
Organisation religieuse, civile et judiciaire	22
Conditions de succès	23
Le capital qu'il faut apporter	23
Les Canadiens des États-Unis	24
Moyens de transport	24
Distances à parcourir	24
Coût du transport	25
Avis important	27
Conclusion — Un appel	27



Ville-Marie, I. O. — Ferme des Rév. Pères Oblats.

LE TEMISCAMING.

C'est une splendide région de colonisation située à l'extrémité ouest de la province sur la rivière Ottawa.

Comme pays d'agriculture on ne saurait rien désirer de mieux ; le blé et les autres céréales y poussent en abondance, les pâturages y sont incomparables.

La partie du Témiscaming ouverte à la colonisation comprend environ 3,500,000 acres de terre et s'étend sur la rive est du lac du même nom, entre les rivières Keepawa et des Quinze.

Il y a peu de colonisation à faire dans les vieilles paroisses de Ville-Marie, Lorrainville, Saint-Bruno, Témiscaming-Nord. Quelques lots plus ou moins défrichés sont encore disponibles dans les paroisses de Saint-Placide, Saint-Isidore, Saint-Eugène, Fabre. Cependant les personnes qui ont des capitaux à placer dans l'agriculture, de façon à en retirer le plus prompt bénéfice peuvent acheter à *bas prix* dans les paroisses ci-dessus mentionnées, des fermes bâties, etc., et quelquefois avec tout leur outillage. Nous avons en mains un catalogue de ces fermes à vendre, que nous distribuons à ceux qui en font la demande.

Aspect général.

Le terrain assez escarpé sur les bords du lac, devient de plus en plus uni à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur du pays. Les petites montagnes qui percent çà et là, sont entrecoupées de riches vallons, offrant les plus grands avantages à l'agriculture.

Le sol.

Le sol en quelques endroits est sablonneux et graveleux, mais en général c'est la terre argileuse qui domine, terre particulièrement riche en acide phosphorique et en potasse de chaux.

Le climat.

Le climat est sensiblement celui de la région d'Ottawa ; favorable à la culture de toutes les espèces de céréales, il n'en exclut absolument aucune. Les travaux agricoles commencent vers la mi-avril, et la date moyenne de l'ouverture de la navigation sur le lac est entre le 10 et le 15 mai.

L'air du Témiscaming est pur et sain, spécialement recommandé aux personnes souffrant des maladies des poumons et des bronches.

Le défrichement.

Le défrichement dans le Témiscaming est relativement facile ; la nature argileuse du terrain fait que les arbres ont des racines peu profondes. Et il n'est pas rare qu'un colon arrache les souches dès la première ou la seconde année, et puisse ainsi labourer le sol et se servir des faucheuses et moissonneuses sur des terres qui, hier, étaient encore en forêt.

L'industrie laitière.

Comme dans les autres parties de la province, l'industrie laitière est prospère dans le Témiscaming.

A cause de l'éloignement des marchés, les cultivateurs de cette région doivent songer à convertir sous le moindre volume possible les produits de leurs fermes.

Les trèfles et d'ailleurs toutes les légumineuses viennent à merveille dans le riche sol du Témiscaming et contiennent la grande source de richesse pour l'industrie laitière et ses sous-produits. C'est donc vers cette industrie que les cultivateurs doivent diriger leur culture, et voir à établir des beurreries et des fromageries dans les différentes paroisses du Témiscaming.

CANTONS ET PAROISSES DU TEMISCAMING.

CANTON DUHAMEL.

Érigé par proclamation du 21 août 1877. C'est dans ce canton que vinrent se fixer les premiers colons.



Ville-Marie, vue du village.

Il forme maintenant trois municipalités, Ville-Marie, Duhamel-Ouest, et Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville, et renferme deux belles paroisses : Ville-Marie et Lorrainville.

Ville-Marie est la plus ancienne paroisse du Témiscaming et aussi la plus importante ; c'est le chef-lieu du comté. Agréablement situé sur le lac, au fond d'une belle baie, le village a un aspect riant et coquet.

Un nouveau quai permet maintenant aux voyageurs de descendre en plein milieu du village.

Cette paroisse possède un grand pensionnat pour jeunes filles, dirigé par les Sœurs Grises d'Ottawa, un bel hôpital, une école modèle, trois écoles élémentaires, quatre forges, deux boutiques de charron, un moulin à scie.

On y trouve également un bureau d'enregistrement et une cour de circuit. Les professions libérales sont largement représentées; on y compte deux médecins, deux avocats, deux notaires. Les trois hôtels de tempérance, l'hôtel Loïsele, l'hôtel Landreville, l'hôtel Saumur, sont confortables, les magasins sont bien installés. La population totale de Ville-Marie, village et paroisse, est actuellement de 1215 âmes. Ville-Marie est desservie par les Pères Oblats qui ont été les pionniers de la colonisation dans le Témiscaming, le Révérend Père Z. Bernier, est le curé actuel.



Ville-Marie, avenue principale.

Lorrainville. — Située sur le chemin des Quinze, à cinq milles de Ville-Marie, est une paroisse parfaitement organisée, avec de bonnes maisons de pension, de beaux magasins, un beau couvent (externat). On y trouve trois scieries, une boulangerie, une fromagerie, une beurrerie.

Mgr A. Geoffroy est le curé de Lorrainville. La population de la paroisse est de 1000 âmes.

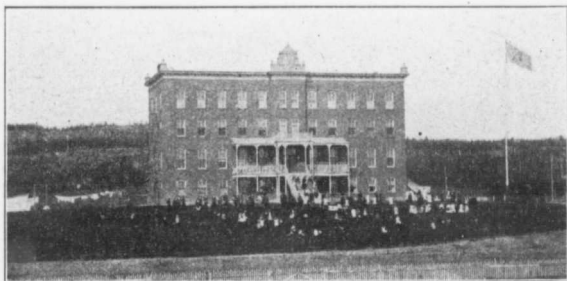
CANTON GUIGUES.

Situé au nord de Duhamel, ce canton a été érigé par proclamation en date du 12 juillet 1881. C'est sur la limite nord de ce canton que se trouvent les riches pouvoirs hydrauliques, formés par les rapides de la rivière des Quinze, et qui, espérons-le, seront un jour utilisés pour des fins industrielles.

Ce canton renferme trois municipalités : Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Eugène-de-Guigues et Notre-Dame-des-Quinze, et deux paroisses : Saint-Bruno et Saint-Eugène.

Saint-Bruno. — A dix milles au nord de Ville-Marie est une des belles paroisses du Témiscaming ; elle a une population de 1400 âmes. Il y a à Saint-Bruno, un beau pensionnat pour filles, dirigé par les Sœurs de l'Assomption, cinq écoles élémentaires, une boulangerie, deux forges, deux scieries, une manufacture de portes et châssis, de boîtes à fromage, un moulin à carder la laine, un moulin à farine, une beurrerie, trois grands magasins. On y trouve aussi un médecin et un notaire. Le curé de Saint-Bruno est M. l'abbé A. Mouttet. Un bateau fait le service chaque jour entre le quai de la Pointe-à-Piché, à cinq milles de Saint-Bruno, et Haileybury. Un grand nombre de cultivateurs de Saint-Bruno se rendent chaque semaine à Haileybury pour le marché, et vendent à bon profit les produits de leurs terres.

Saint-Eugène. — A cinq milles à l'est de Saint-Bruno, est un centre qui progresse rapidement. Cette paroisse qui compte maintenant une population de 400 âmes, a pour curé M. l'abbé P. Jubinville, qui s'intéresse grandement au développement de son territoire, et fait appel aux colons de bonne volonté. Il y a encore de bons lots à prendre dans les limites de cette paroisse.



Ville-Marie. Pensionnat de Notre-Dame de Lourdes.

CANTON FABRE.

Ce canton n'est pas encore érigé ; situé au sud de Duhamel, il est montagneux sur les bords du lac, coupés de profonds ravins, mais à l'intérieur il renferme de beaux et fertiles plateaux.

Il n'y a encore qu'une seule paroisse et une seule municipalité, celle de

Saint-Edouard-de-Fabre. — Cette paroisse compte actuellement une population de 625 âmes. Le curé est M. l'abbé G. Spénard. Il y a à Fabre un médecin, trois magasins, deux moulins à scie, une manufacture de portes et de châssis, une beurrerie. Le quai Fabre est à deux milles du village. Les bateaux de la Compagnie de Navigation du lac Témiscaming y arrêtent chaque jour. Il y a encore quelques lots boisés à pren-

dre dans les limites de cette paroisse et un certain nombre de fermes à vendre.

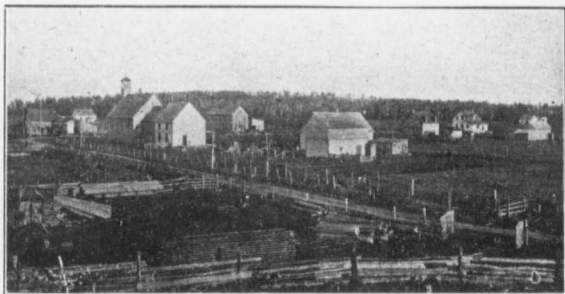
CANTON MAZENOD.

Situé au sud de Fabre, ce canton n'est pas encore habité ; il semble peu propice à la culture ; et si nous en faisons mention ici, c'est pour indiquer seulement qu'il sera traversé du nord au sud, par le chemin de fer projeté, ce qui permettra probablement d'y établir une petite colonie.

CANTON LAVERLOCHÈRE.

Ce canton est situé à l'est du canton Duhamel et au sud du canton Baby. Il est traversé dans toute son étendue de l'ouest à l'est par la grande route qui va de Ville-Marie à la baie de Gillis sur le lac des Quinze.

Ce canton qui forme une seule municipalité avec le canton Baby, renferme trois paroisses. Saint-Isidore au nord, Saint-Placide au sud, Notre-Dame-du-Mont-Carmel au centre. Les lots classifiés comme propres à la culture, qui restent encore à



Saint-Isidore de Laverlochère.

prendre dans ce canton se trouvent dans le rang VI, et dans une coulée, pas très large comprise entre le rang VI d'un côté, et les rangs IV, XV et XVI de l'autre côté.

Saint-Isidore. — Paroisse de date récente, a une population de 500 âmes. On y trouve trois écoles, deux moulins à scie, deux magasins, une beurrerie, une fromagerie, une forge, deux magasins. Le curé de Saint-Isidore est M. l'abbé Charles Bertin.

Saint-Isidore est à huit milles de Saint-Bruno de Guigues, et à treize milles de Ville-Marie. M. l'abbé Bertin nous dit qu'il y a encore plusieurs terres à prendre, peu ou point défrichées.

Notre-Dame-du-Mont-Carmel. — Cette mission autrefois desservie par le curé de Saint-Isidore, a été érigée en paroisse, il y a deux ans ; elle a pour premier curé M. l'abbé J.-A.

Fugère, qui vient de terminer la construction d'une jolie chapelle. La population actuelle de Mont-Carmel, est de 500 âmes ; il y a dans la paroisse deux écoles, deux magasins ; on demande de bons colons pour prendre les lots encore inoccupés ; il y a aussi un certain nombre de terres plus ou moins défrichées à vendre.

La grande route des Quinze qui va de Ville-Marie au canton Latulipe, et qui de là se dirigera vers l'Abitibi, traverse cette paroisse en plein milieu.

Saint-Placide est situé à cinq milles au sud de Lorrainville. Elle est desservie par M. l'abbé G. Lachapelle, et compte une population de 450 âmes. On y trouve deux écoles, une beurrerie, un moulin à scie. Il y a encore place dans Saint-Placide pour plusieurs familles. Cette région est un peu montueuse, tout de même on y rencontre de magnifiques vallées très fertiles, qui attendent des bras vigoureux pour les transformer en prairies.



Canton Latulipe. La rivière Fraser au premier plan. En arrière le nouveau presbytère.

CANTON LATULIPE.

Ce canton ouvert à la colonisation, au printemps de 1910, se peuple rapidement.

Il faut dire qu'au point de vue de la qualité du sol, c'est un des plus beaux du Témiscaming.

Une belle route le traverse maintenant du nord au sud ; une jolie petite chapelle a été bâtie sur le lot 21 du rang VIII, et le curé du Mont-Carmel dessert cette mission, en attendant qu'un curé vienne y résider, ce qui ne tardera pas si la population continue à augmenter. Plusieurs colons pourraient trouver à s'établir dans les rangs VIII et IX, à l'est de la ligne centrale ; il s'agit pour le moment d'occuper tous les lots propres à la colonisation dans les rangs VI, VII, VIII et IX, afin de compléter les cadres de cette future paroisse, qui comptera parmi les plus belles du Témiscaming.

Malgré son éloignement des grands centres ce canton s'est colonisé rapidement; les premiers colons établis sur le rang VIII, les Messieurs Richard, Moreau, Prince, Ayotte, ont maintenant de belles étendues de terre en culture, où ils font de splendides récoltes.

Dans les rangs I, II et III, le long du lac des Quinze, le terrain est généralement de bonne qualité, et pour peu que ce territoire soit habité par de véritables colons une nouvelle paroisse pourra y être établie avant longtemps.

CANTON LAPERRIÈRE.

C'est un nouveau canton situé au sud du canton Laverlochère, et à l'est du canton Fabre. Les perspectives pour la colonisation dans ce canton ne sont pas très brillantes. Les seuls lots propres à la culture seraient ceux des rangs I, II et III depuis le No. 1 jusqu'au No. 45. Cette partie du canton Laperrière est dépendante de la paroisse de Saint-Placide, dans le canton Laverlochère, et quelques bons colons établis sur ce territoire contribueraient grandement au développement de cette paroisse.



Canton Latulipe. Enfants fréquentant l'école du village.

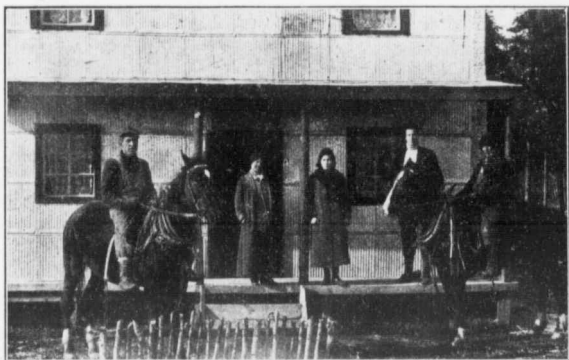
CANTON GABOURY.

Ce canton qui vient d'être ouvert à la colonisation est situé au sud du canton Latulipe, et à l'est du canton Laverlochère. Il y a dans ce canton un beau morceau de terre propre à la culture, dans les rangs I et II, de chaque côté de la rivière Fraser; quelques-uns des lots de ces rangs sont déjà sous billet de location; il est à désirer que les colons qui ont demandé ces lots, et ceux qui iront les rejoindre, s'établissent aussitôt que possible, afin d'augmenter la population de la future paroisse de Latulipe.

CANTON BABY.

Ce canton est situé au sud et à l'est de la rivière des Quinze, et du lac du même nom. Il renferme peu de terrain propre à la colonisation.

Nous engageons les colons à visiter la partie située à l'ouest de la baie Gillis, et bornée au sud par le rang VII de Laverlochère. Cette partie, comprise dans les rangs VI et VII (de Baby) renferme une belle plaine de terrain argileux, où plusieurs



Canton Gaboury. Les premiers colons.

colons peuvent trouver à s'établir avantageusement. Nous pourrions ainsi ajouter deux rangs nouveaux à la paroisse du Mont-Carmel, qui bénéficierait beaucoup de cet agrandissement.

CANTON NEDELEC.

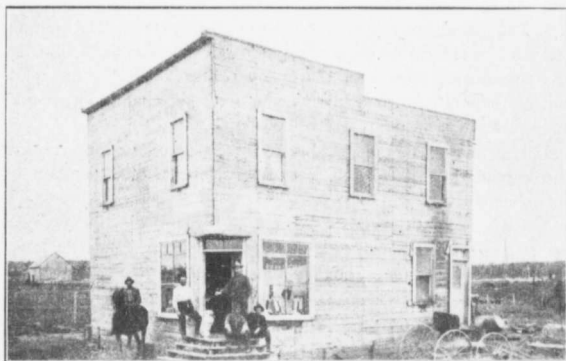
Ce canton, situé au nord du lac Témiscaming et de la rivière des Quinze, a été formé à même l'ancienne réserve des Algonquins. Une nouvelle paroisse a été ouverte dans ce canton au



Canton Latulipe. Moulin à scie.

mois d'août 1914; M. l'abbé L.-Z. Moreau, en est le premier curé; cette paroisse qui a déjà une population de 300 âmes, deviendra, avant longtemps très prospère.

On y trouve deux magasins généraux, une maison de pension, deux moulins à scie, où l'on fabrique des portes et châssis, un forgeron, un charron, et trois écoles. On travaille maintenant à l'organisation d'une fromagerie.



Canton Latulipe. Magasin de Rhault et Frères.

La nouvelle église de Nédélec est située sur le rang III, à neuf milles de Témiscaming-Nord; sur le rang de l'église plusieurs lots excellents qui appartiennent à des étrangers, sont à vendre à de très bonnes conditions. De même sur les rangs V et VI, il y a encore de bons lots à prendre.

Cent-cinq nouveaux lots, compris dans la réserve des Algoa- quins, seront mis en vente dans le courant de l'été par le Gouver- nement fédéral.



Témiscaming-Nord. Avenue principale, à droite la rivière des Quinze.

Ces lots sont vendus par M. J.-A. Renaud, agent du Gouverne- ment, qui réside à Témiscaming.

Cette vente se fait suivant les règlements statués par le Gou- vernement fédéral.

En résumé, ces règlements établissent que :

1. Il ne sera vendu à une seule personne plus de quatre lots de cent acres chacun.

2. Un cinquième du prix de vente sera payé au temps de l'achat et la balance en versements annuels égaux portant un intérêt de six pour cent.

3. Les conditions d'établissements comportent l'occupation réelle et l'amélioration de la terre dans les six mois de la date de la vente, durant trois ans. Durant cet intervalle, il faudra qu'il soit défriché et clôturé au moins cinq acres sur chaque lot, et une maison de 18 x 26 devra y être construite.

4. L'acquéreur ne pourra abattre le bois de construction avant que la patente n'ait été émise, sauf les arbres coupés pendant le défrichement réel.

5. Le porteur du permis de coupe de bois a droit aux bois de pin et d'épinette blanche tant que l'acquéreur de fonds de terre n'a pas rempli les conditions d'établissement.

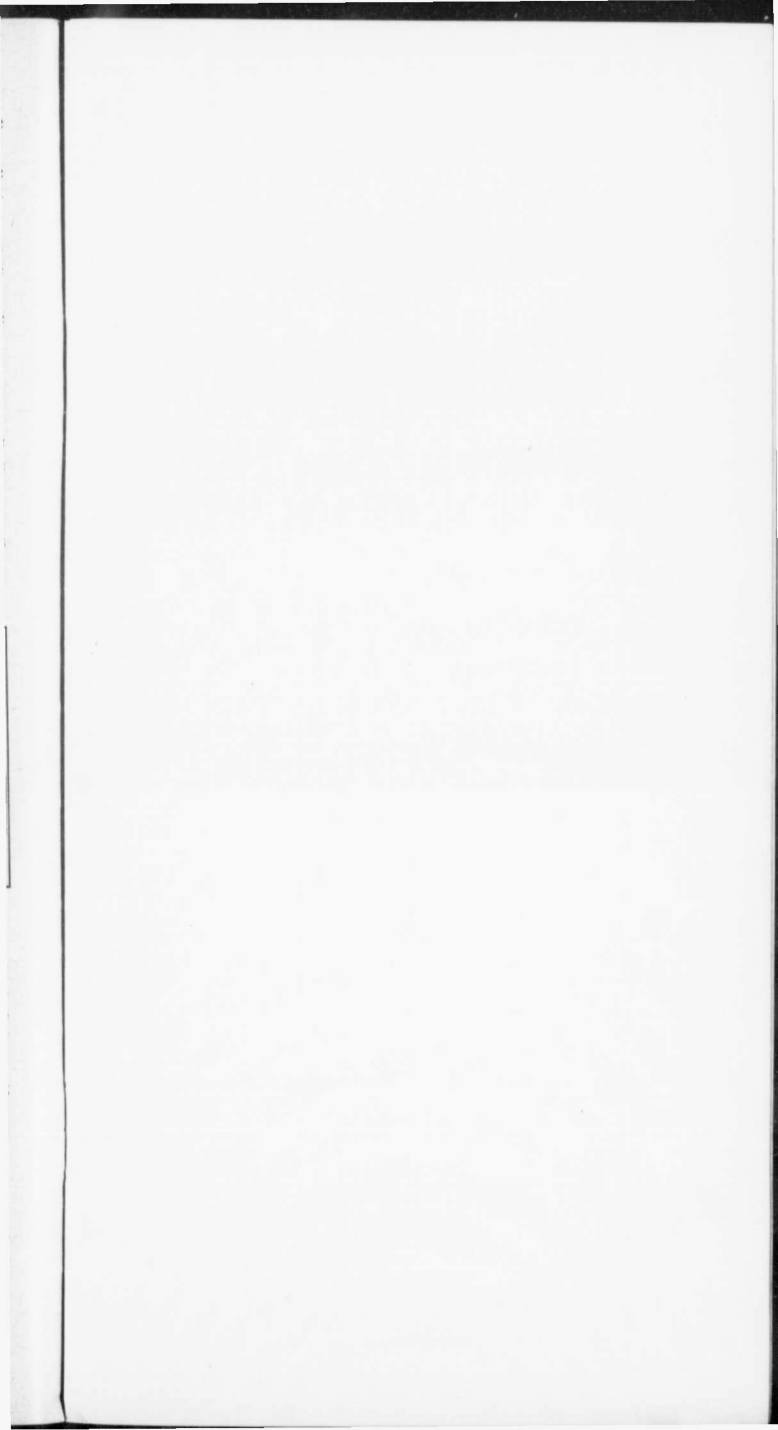
C'est dans ce canton que se trouve la paroisse de Témiscaming-Nord. Le village est situé sur la rive gauche de la rivière des Quinze, à l'endroit où cette rivière se jette dans le lac Témiscaming.

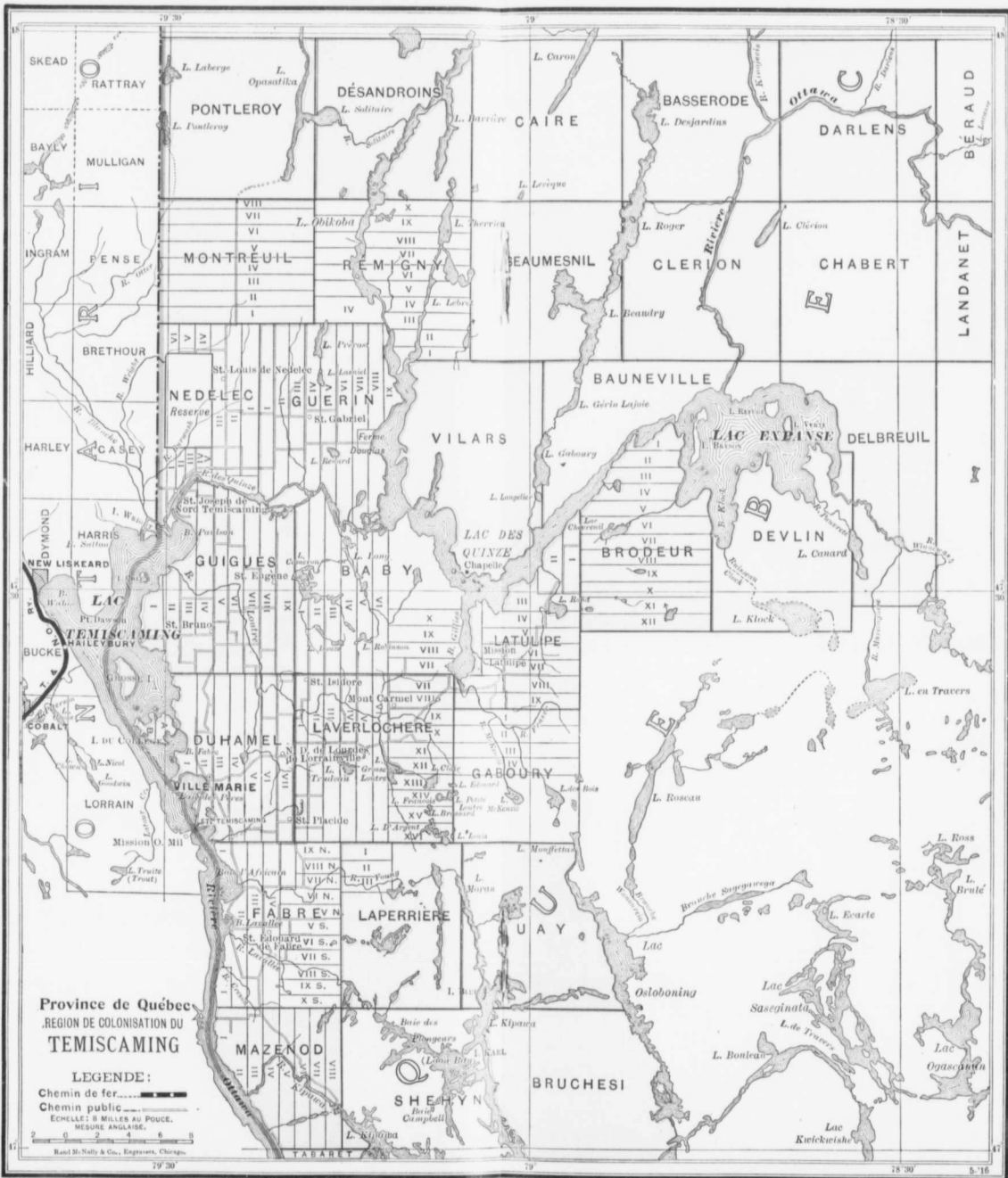


Témiscaming-Nord. Eglise et résidence des Rév. Pères Oblats.

Témiscaming-Nord est un centre important de distribution commerciale et agricole pour les cantons avoisinants, à proximité des puissants pouvoirs hydrauliques de la rivière des Quinze, et terminus d'une navigation de plus de cent milles sur le lac Témiscaming et de trente milles sur la rivière Blanche.

Témiscaming-Nord a maintenant une population de 801 âmes ; avec une magnifique église, et un presbytère spacieux et bien aménagé. Il y a dans la paroisse quatre écoles, dont l'une (l'école centrale) en cours actuel de construction - coûtera \$5,000, et sera dirigée par les religieuses du Sacré-Cœur. On trouve dans le village une boulangerie, trois forges (maréchaux-ferriers), deux manufactures de portes et châssis, neuf magasins, dont cinq sont des magasins généraux, trois maisons de pension ; il y a en outre un médecin, un arpenteur, un sellier, un cordon-

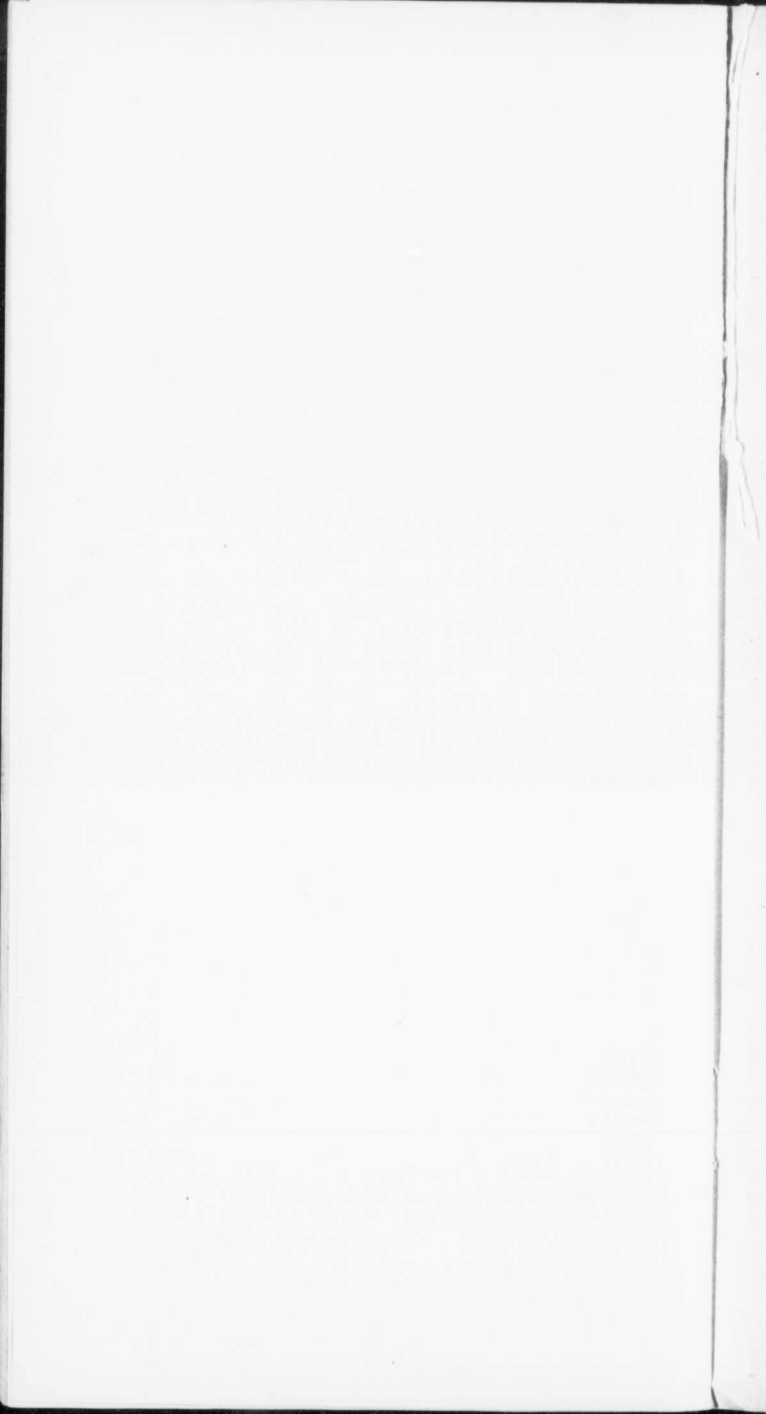




Province de Québec
 REGION DE COLONISATION DU
TEMISCAMING

LEGENDE:
 Chemin de fer.....
 Chemin public.....
 Echelle: 8 MILES AU POUCE.
 MESURE ANGLAISE.
 0 2 4 6 8

Reed M. Nally & Co., Engineers, Chicago.



nier, un vétérinaire, un cercle agricole, une caisse populaire ; un notaire doit bientôt s'y établir. Il y a de plus dans les limites de la paroisse, quatre moulins à scie, trois moulins à farine, trois bureaux de poste avec service quotidien ; une beurrerie-fromagerie est maintenant en cours de construction ; un système local de téléphone met Témiscaming-Nord, en relation avec tous les centres commerciaux de Québec et d'Ontario. Il faut de plus mentionner le beau pont que le Gouvernement Fédéral fait actuellement construire sur la rivière des Quinze, à deux arpents de l'église paroissiale.

Les cultivateurs des vieilles paroisses désirant établir leurs fils, peuvent trouver dans les environs de belles terres en partie défrichées, et cela à des conditions avantageuses.



Témiscaming-Nord. Pont du Gouvernement (en construction).

Pendant l'été, plusieurs bateaux font le service de navigation entre Témiscaming-Nord, Ville-Marie, Haileybury, Guigues, New-Liskeard et Témiscaming (Long-Sault). En hiver, on se rend à New-Liskeard (16 milles) pour atteindre le chemin de fer : "Témiscaming and Northern Ontario."

Situé sur la limite des provinces de Québec et d'Ontario, Témiscaming-Nord est appelé à devenir un centre important, surtout si le chemin de fer si ardemment désiré, vient à se construire. C'est là même, sur les bords de la Rivière-des-Quinze, que cette voie ferrée devra se diviser en deux branches, dont l'une s'élançant vers le Nord, ira se souder au Transcontinental, et l'autre pénétrant dans la province d'Ontario, ira se joindre au T. et N. C. Ry.

La paroisse de Témiscaming est desservie par deux missionnaires Oblats, les Révérends Pères Beaudry et Boileau, qui mettent tout leur zèle et toute leur bonne volonté à l'avancement spirituel et temporel des colons.

CANTON GUERIN.

Ce canton, ouvert à la colonisation en 1907, s'est peuplé rapidement. Les cinq premiers rangs mis d'abord en vente se sont remplis progressivement de bons colons venus pour la plupart

des comtés de Champlain et de Portneuf. Cette étendue de terrain forme maintenant la paroisse de

Saint-Gabriel Lalemant qui a une population de 500 âmes.

M. l'abbé Joseph Gauvin, arrivé à Saint-Gabriel en 1911, est un fervent de la colonisation; c'est à bras ouverts qu'il reçoit les nouveaux colons; il les aide à s'établir le plus commodément possible.

Une belle route longue de quinze milles conduit de Témiscaming-Nord à Saint-Gabriel. On trouve dans cette nouvelle paroisse trois écoles, deux magasins, deux moulins à scie, une boutique de forge, une bonne fromagerie.

Il reste encore plusieurs bons lots à prendre dans les rangs V et VI.

Le lac des Quinze qui fait la limite est du canton Guérin, est navigable pour des bateaux d'un assez fort tirant d'eau, et lors-



Témiscaming-Nord. Un rapide sur la rivière des Quinze.

que le canton Remigny sera ouvert à la colonisation un nouveau centre devra être fixé dans la partie nord du canton Guérin, pour établir un lien de communication avec les établissements qui se développeront dans le canton Remigny.

Il faudrait encore un certain nombre de bons colons pour achever de remplir les vides qui existent dans les limites de la paroisse de Saint-Gabriel.

Des colons satisfaits.

Voici ce que nous écrit M. Philippe Richard, en date du 20 avril 1916.

J'habite le canton Latulipe, avec ma famille, depuis 1910. Je ne puis trop vanter la beauté de ce canton et la fertilité de son sol.

Depuis 1911, de grands travaux ont été exécutés; le Gouvernement a fait ouvrir des chemins, sur un parcours de dix-huit milles; des routes mettent en communication les différents rangs

du canton; il est vrai qu'elles ne sont pas encore complètement terminées, mais avec l'aide du Gouvernement, nous les finirons avant longtemps.

Dans le nouveau canton Gaboury, au sud du canton Latulipe, le sol est très fertile et très facile à défricher; en certains endroits un homme peut défricher assez rapidement pour fournir la charrie. Deux chemins ébauchés qui descendent chaque côté de la rivière Fraser, conduisent à ce canton, dont un bon nombre de lots sont déjà pris par des colons qui viennent s'y fixer. Le canton Gaboury a été annexé au canton Latulipe; ce dernier canton sera bientôt érigé en municipalité.

En 1911, il y avait 19 familles dans le canton Latulipe; il y en a aujourd'hui 65. Nous venons de terminer la construction d'un beau presbytère, situé sur les bords de la rivière Fraser. M. l'abbé Fugère, curé de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, vient nous donner la mission chaque quinze jours.



Canton Latulipe. Résidence de M. Philippe Richard.

L'année dernière, MM. Zéphirin Moreau, Philippe Ayotte, Joseph Prince et Charles Richard, ont considérablement agrandi leurs défrichements, et ont eu de belles récoltes.

Quant à moi, je suis très satisfait de mon résultat de l'année dernière.

Je suis venu m'établir en pleine forêt en 1910. Aujourd'hui, j'ai 80 acres en prairie, en pâturage et en culture. J'ai récolté l'année dernière vingt tonnes de foin, sept cents minots d'avoine, quarante-quatre minots de pois, douze minots de lentilles, vingt minots d'orge. J'ai semé dans un tout petit morceau de terre vingt livres d'orge, et j'en ai récolté huit cents livres; j'ai, en outre, récolté cent vingt minots de patates, deux cents poches de choux de Siam, et beaucoup d'autres petits légumes.

Cette belle récolte s'est faite dans de bonnes conditions, sans avoir trop souffert de la gelée; l'hiver a été propice pour les

chantiers qui sont à peu de distance de notre canton, ce qui a permis à nos colons d'amasser quelques ressources, qui les aident à pousser leurs défrichements.

J'ai maintenant deux chevaux, six bêtes à cornes, treize cochon d'un an, quarante volailles.

Je suis content de mon sort et je remercie Dieu d'avoir dirigé mes pas vers le Témiscaming.

Nous avons aussi une école sous la direction de Mlle Eveline Richard, trente-cinq enfants la fréquentent journellement, un moulin à scie et à moudre le grain, propriété de M. Thibault, un bon magasin tenu par les MM. Rhault; nous avons le service des malles, trois fois par semaine.

J'invite tous ceux qui ont la santé et de bons bras, à venir nous rejoindre; il y a encore de bons lots à prendre; nous espérons avoir bientôt le chemin de fer; les jeunes gens des vieilles paroisses peuvent nous croire; en venant s'établir dans le canton Latulipe, ils y trouveront en peu de temps l'aisance, ils peuvent compter sur un avenir prospère.

(Signé) PHILIPPE RICHARD,
Canton Latulipe.



Canton Latulipe. Résidence et famille de M. Charles Richard.

Nédélec, le 1er mai 1916.

Le sol du Témiscaming — au dire d'un conférencier agricole — est le plus riche de Québec. J'ai connu comme cultivateur une des plus fertiles régions de la partie ancienne de notre province, je connais la culture faite ici, par cinq ans de séjour, et je puis confirmer la sûreté de ce jugement. Les céréales et les plantes fourragères donnent de constants et bons rendements et je suis convaincu que la nature de notre sol favorise toutes les cultures avec des récoltes abondantes.

Je suis fixé à Nédélec avec ma famille depuis 1911, je possède aujourd'hui 550 acres de terre, dont 90 acres cultivés à la charrue et 175 en souches et abattis. L'an dernier j'ai récolté,

1300 minots d'avoine, 84 minots d'orge, 15 minots de pois, 16 minots de blé, 254 minots de patates, 120 tonnes de foin, du lin pour tisser 90 aulnes de toile et 600 minots de navets.

J'ai trois chevaux, onze bêtes à cornes dont six vaches à lait, quatre cochons, six moutons. Ma maison a 28 x 30 pieds, deux étages, finie à la peinture dehors et à l'intérieur, mon bâtiment a 30 x 88 et mon hangar 20 x 20 à deux étages.

Pour cultiver je possède toutes les machines aratoires depuis la lieuse jusqu'aux moindres instruments utiles sur une ferme.

J'avais 5,000 piastres quand j'arrivai ici et j'estime avoir plus que doublé mon capital en cinq ans.

J'ai voulu donner ces détails pour rassurer les amis des vieilles paroisses qui se figurent parfois le colon, après quatre ou cinq ans de rude travail encore logé avec sa famille dans une cabane de bois rond sur un mince lopin de terre garni de souches calcinées, ayant fondu toutes ses épargnes, et le cœur rempli de regrets au souvenir de la vie facile qu'il menait sur la ferme des ancêtres.

Dans notre jeune colonie on pourra trouver des colons établis depuis six ou sept ans avec pour tout capital de l'énergie et de la vaillance, et présentement bien logés avec leurs familles sur des terres évaluées à 3,000 et 4,000 piastres.

Dès le début nous avons organisé nos écoles et nous avons un service régulier de missions et depuis vingt mois nous avons une chapelle avec curé résident.

Plusieurs familles viennent chaque année grossir nos rangs et nous comptons sur l'arrivée prochaine de nombreux colons surtout depuis que nous pouvons compter sur l'annexion à notre paroisse de la Réserve indienne dont les limites sont distantes d'un mille seulement de notre église.

Cent cinq lots excellents et avantageux seront par là ouverts à la colonisation.

A tous nos compatriotes qui quittent les vieilles paroisses pour aller vivre dans les villes, du travail pénible des manufactures, sans espoir d'améliorer le sort de leurs enfants, à tous ceux-là nous demandons de venir se fixer dans notre jeune colonie pour partager notre bonheur et assurer l'avenir de leurs fils.

(Signé) NARCISSE PERRON.

Nédélec, le 1er mai 1916.

Au mois de juin 1911 j'ai quitté la paroisse de Sainte-Thècle, comté de Champlain, et suis venu me fixer à Nédélec, avec ma famille.

Arrivé avec un capital de 6,000 piastres je compte à l'heure actuelle avoir doublé cette somme, je possède 500 acres des plus belles terres de la région, je suis logé dans une maison de 28 x 30 pieds, finie à la peinture à l'extérieur, ma grange a 30 x 90, mon hangar 20 x 20, et j'ai sur ma ferme toutes les machines aratoires: moulin à battre, engin à gazoline, lieuse, faneuse, etc.

Voici ma récolte pour la dernière saison :



1400 minots d'avoine, 150 minots d'orge, 15 minots de pois, 300 minots de patates, 15 tonnes de foin, 300 minots de navets.

Je possède trois chevaux, vingt bêtes à cornes dont six vaches à lait, treize cochons. J'ai quatre-vingt-dix acres de terre en culture à la charrue et cent soixante-quinze en souches et abattis et deux cent quarante-cinq en forêt; de sorte que mes cinq fils dont l'aîné n'a que vingt-quatre ans, seront bien établis quand arrivera le temps pour chacun d'eux de quitter la maison paternelle. Dans notre petite colonie le colon peut compter sur la richesse du sol pour soutenir sa famille et pendant les premières années la coupe du bois de pulpe sur ses lots lui assure la vie pour attendre que la forêt fasse place aux abondantes moissons. Par sa position géographique, à proximité de Nord-Témiscaming terminus de 70 milles de navigation et à proximité de la Rivière-des-Quinze, avec ses puissants pouvoirs hydrauliques notre paroisse escompte un bel avenir. Notre voisinage d'un canton nouveau, où les premiers colons devront tout acheter ici, et notre voisinage d'immenses exploitations forestières faites par la compagnie Sheppard et Morse nous assurent un marché constant et très rémunérateur pour tous nos produits.

Tous les vrais colons, amis du rude travail et à l'âme énergique peuvent assurer ici leur bonheur et celui de leurs familles.

A tous nos amis des vieux centres, à tous nos compatriotes qui voient leurs fils désertir le toit familial parce que le père est impuissant à leur procurer des terres devenues très coûteuses, nous disons: Venez parmi nous et vos enfants, quelque nombreux qu'ils soient, — tous établis près du père, — seront bientôt dans l'aisance et heureux des sacrifices faits en quittant la vieille paroisse.

(Signé) BRUNO TREPANIER.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS.

Province de Québec.

Dans le Témiscaming Québécois, le prix de la terre est de 30 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres; le prix est payable en cinq versements égaux dont le premier au moment de la vente et les quatre autres annuellement, avec intérêt au taux de 6 p. c.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes :

L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de 6 p. c. de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 20, l'occuper et y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes.

Dans le cours de cinq ans, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'icelle égale à au moins quinze acres en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 sur 20, les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables.

Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait tant que les lettres patentes n'ont pas été émises, excepté par donation entre vifs ou par testament, en ligne directe ascendante ou descendante, ou par succession "ab intestat," et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

La prohibition contenue dans le présent article n'a pas d'application, à compter de la date de l'émission des lettres patentes, quand les dites lettres patentes sont émises avant l'expiration des cinq années.

Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

L'acquéreur s'oblige à payer la valeur des améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui ou à la Couronne.

Toute personne qui a obtenu pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures qu'en vertu de la présente loi, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir plus tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location, et, tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a pas été mise en culture. Néanmoins tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première concession de cent acres, fait devant l'agent une déclaration attestée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants, n'ayant pas atteint l'âge de seize ans, a droit à une nouvelle concession de cent acres.

La coupe du bois.

Il n'est dû aucun droit de coupe pour le bois coupé dans le défrichement.

Le porteur de licence de coupe de bois doit, pendant le temps qui lui reste (de la date du billet de location au 30 avril qui suit)

pour prendre le bois sur la terre du colon, donner à celui-ci la préférence pour la coupe ou la préparation du bois marchand au prix payé par le susdit porteur de licence dans la localité.

Par contre, le porteur de licence a la préférence d'acheter le bois marchand provenant du défrichement d'un lot situé dans les limites de sa concessin forestière, au prix qu'il paie dans la localité.

Agents du Gouvernement.

Pour toute demande de renseignements concernant le Témiscaming, adressez-vous à M. l'abbé Ivanhoe Caron, Département de la Colonisation, Québec.

A M. L.-E. Carufel, bureau de Colonisation, No 82, rue Saint-Antoine, Montréal.

A M. Elzéar Gingras, 29, rue Waybossett, Providence, R. I.

Agence des Terres.

L'agent des Terres pour la région du Témiscaming, est M. Albert Guay, N. P. Il réside à Ville-Marie, comté de Témiscamila Couronne. On est prié de s'adresser à lui pour l'achat des Terres de la Couronne et pour tout ce qui concerne les conditions du billet de location.

Organisation religieuse, civile et judiciaire.

Pour les fins de l'administration religieuse le Témiscaming fait partie de l'ancien vicariat apostolique de Témiscaming, érigé en diocèse en date du 31 décembre 1915. C'est le nouveau diocèse de Haileybury, dont Sa Grandeur Mgr E. A. Latulipe, devient le premier titulaire.

Pour les fins de représentation au Gouvernement local le Témiscaming forme un nouveau comté, démembré du comté de Pontiac en 1912.

Pour les fins de représentation au Gouvernement fédéral, le Témiscaming est encore compris dans le comté de Pontiac.

Le Témiscaming est compris dans le district judiciaire de Pontiac dont le chef-lieu est à Bryson, avec une cour de circuit à Ville-Marie.

Qui doit venir s'établir dans le Témiscaming ?

1° C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Il est trop pauvre pour acheter une terre dans les vieilles paroisses ; dans le Témiscaming il aura cent acres de terre pour la somme de trente piastres, et en même temps il aura toutes les facilités pour grouper sa famille auprès de lui.

2° C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Le bien paternel est trop exigü ; il ne peut être divisé, il faut s'éloigner absolument. Où ira-t-il ? Dans les villes ! Que de déceptions l'attendent ! Qu'il vienne dans le Témiscaming ! S'il n'y trouve pas la fortune en arrivant, il y trouvera du moins la liberté, et l'aisance en quelques années, s'il ne se laisse pas abattre par les premières difficultés.

3° C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité. Une pareille terre ne peut donner que des récoltes médiocres; celui qui la cultive vivra toujours pauvrement. Qu'il s'en débarrasse aux meilleures conditions qu'il pourra trouver; avec l'argent qu'il en retirera, il acquerra tout un domaine dans le Témiscaming. Le défrichement y étant très facile, en peu de temps, il aura fait une éclaircie de quelques arpents qui ne tarderont pas à se couvrir d'une belle récolte. Et cette récolte ira toujours grossissant d'année en année à mesure que les défrichements s'étendront.

4° C'est le travailleur pauvre, le journalier des villes et des campagnes qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que le prix de son labeur quotidien. Il travaille dur sans aucun espoir d'améliorer sa position. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet pas de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais.

Aussi s'il survient un accident, une maladie, si l'ouvrage manque, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Le colon établi sur un bon lot de terre n'est pas exempt de la maladie, mais au moins, il ne travaille pas en vain, et entrevoit l'avenir sous des auspices plus favorables que le journalier.

CONDITIONS DE SUCCES.

Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans le Témiscaming: que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font la propagande en faveur de la colonisation.

Un colon doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années à un travail ardu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

LE CAPITAL QU'IL FAUT APPORTER.

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut au moins avoir quelques économies et de quoi vivre pour un an au plus. A ceux qui sont sans le sou, on ne saurait leur conseiller de gagner la forêt, car c'est s'exposer à la misère. Inutile de compter uniquement sur les chantiers et la construction des routes publiques pour assurer la subsistance de la famille, on doit plutôt considérer ces travaux comme auxiliaires. Avec un capital de deux à trois cents piastres un colon laborieux peut être sûr de réussir. Apportez avec vous votre matériel de ferme, tout votre bétail, imposez-vous quelques sacrifices pour vous procurer au moins

une vache à lait et une couple de porcs, qui assureront la vie à votre famille dès la première année.

Qu'on se conforme à ces conseils et l'on n'aura pas à s'en repentir.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS.

Les autorités canadiennes accordent l'entrée gratuite aux Canadiens revenant des États-Unis, pour leurs effets de ménage et leurs bestiaux, pourvu qu'ils en soient propriétaires de bonne foi, depuis au moins six mois. Il leur suffira de faire une déclaration à cet effet au bureau de la douane du port d'entrée au Canada. Les tarifs de faveur accordés aux colons ne valent, pour les Canadiens venant des États-Unis, qu'à partir de Montréal ou de Québec, pour atteindre les régions de la colonisation.

Pour s'éviter des ennuis, il faut expédier ces effets de ménage, etc., droit à destination et payer le fret d'avance que pour Montréal, et de là à destination, à Montréal.

MOYENS DE TRANSPORT.

Pour aller dans la région du Témiscaming, on se rend de Montréal à Mattawa, par le chemin de fer du Canadien Pacifique; de Mattawa, par l'embranchement du Keepawa, on se rend jusqu'au pied du lac Témiscaming. En été, le chemin de fer, fait raccordement en cet endroit avec les bateaux de la Compagnie de Navigation du lac Témiscaming; ces bateaux ne laissent rien à désirer sous le rapport du confort et de la sécurité.

L'on peut aussi atteindre la région du Témiscaming en se rendant à North-Bay par le chemin de fer du Canadien Pacifique, ou du Grand-Tronc, et de là, à Haileybury, par le "Témiscaming and Northern Ontario." De Haileybury, l'on traverse à Ville-Marie, à Saint-Bruno de Guigues et à Témiscaming-Nord. Ce dernier trajet est celui généralement suivi durant la saison d'hiver.

DISTANCES A PARCOURIR.

De Montréal à Mattawa	314 milles.
" Mattawa à Témiscaming	38 "
" Témiscaming à Ville-Marie	55 "
" Ville-Marie à Nord-Témiscaming	24 "
" Ville-Marie à Latulipe	25 "
" Nord-Témiscaming à Saint-Gabriel (canton Guérin)	13 "
" Montréal à North-Bay	360 "
" North-Bay à Haileybury	108 "
" Haileybury à Saint-Bruno	9 "
" Haileybury à Nord-Témiscaming	13 "

COUT DU TRANSPORT.

Prix du passage pour les colons en destination du Témiscaming, via Mattawa, et par les bateaux de la Compagnie de Navigation du lac Témiscaming.

Gares	Prix de passage pour colons		Taux pour transport des effets de colons		
	De	Aller Seulement	Aller et Retour	Moins d'un char	Char Entier
Québec.....		10.35	15.50	0.76	0.36
Trois-Rivières.....		8.95	13.45	0.74	0.35
Ottawa (Gare centrale) ...		4.85	7.25	0.50	0.23
Ottawa (Gare, rue Broad)		4.75	7.15	0.50	0.23
Mégantic.....		10.55	15.85	0.82	0.39
Sherbrooke.....		9.10	13.65	0.74	0.35
Farnham.....		7.85	11.75	0.70	0.33
Montréal.....		7.05	10.60	0.66	0.31

BATEAUX A VAPEUR.

De Témiscaming	Passagers			Effets de Colons		
	à	1ère C.	2ième C.	Aller et Retour	Moins d'un char	Char Entier
Fabre.....		1.05	0.95	1.75	0.18	0.14
Ville-Marie.....		1.30	1.00	2.15	0.20	0.12
Guigues.....		2.00	1.45	3.35	0.22	0.14
Nord-Témiscaming.....		2.10	1.50	3.70	0.26	0.17

TRANSPORT DU BETAIL.

De Témiscaming	Chevaux		Vaches	
	à	Par tête	La paire	Par tête
Fabre.....		3.25	5.50	1.25
Ville-Marie.....		3.45	5.75	1.25
Guigues.....		4.00	6.75	1.50
Nord-Témiscaming.....		4.50	7.50	1.50

PRIX DU PASSAGE POUR LES COLONS EN DESTINATION DU TEMISCAMING, VIA HAILEYBURY.

Gares	Pacifique Canadien Via North Bay et T. & N. O. Ry.		Grand Tronc Via Scotia Jct. North Bay et T. & N. O. Ry.		
	De	Aller Seulement	Aller et Retour	Aller Seulement	Aller et Retour
Québec.....		\$12.70	\$19.00	\$12.70	\$19.00
Montréal.....		9.40	14.05	9.40	14.05
Victoriaville.....				11.60	17.35
Richmond.....				10.95	16.40
Sherbrooke.....		11.45	17.15	11.45	17.15
Farnham.....		10.20	15.25		
Mégantic.....		12.90	19.30		
Trois-Rivières.....		11.30	16.90		
Valleyfield.....				8.80	13.15
Ottawa (Gare centrale)		7.20	10.75		
Ottawa (Gare r. Broad)		7.10	10.60	7.10	10.60

NOTE 1. — Enfants de 5 ans et plus, mais en bas de 12 ans, moitié prix, 12 ans et plus, plein prix.

TAUX POUR TRANSPORT DES EFFETS DE COLONS EN DESTINATION DE HAILEYBURY.

Gares	Pacifique Canadien Via North Bay et P. & N. O. Ry.		Grand Tronc Via Scotia Jct. North Bay et T. & N. O. Ry.	
	Moins d'un char	Char Entier	Moins d'un Char	Char Entier
Québec.....	0.50	0.25	0.50	0.25
Montréal.....	0.40	0.20	0.40	0.20
Victoriaville.....			0.50	0.25
Richmond.....			0.50	0.25
Sherbrooke.....	0.50	0.25	0.50	0.25
Farnham.....	0.50	0.25		
Mégantic.....	0.50	0.25		
Trois-Rivières.....	0.50	0.25		
Valleyfield.....			0.40	0.20
Ottawa, (gare centrale)	0.40	0.20		
Ottawa, (rue Broad)...	0.40	0.20	0.40	0.20

NOTE. — Le poids minimum pour la consignation d'un wagon entier est de 20,000 lbs.

Pour bénéficier de ces réductions, il suffit de s'adresser au bureau de Colonisation et d'Immigration, 82, rue Saint-Antoine, Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.

N. B. — Ces réductions seront accordées sur présentation ou envoi d'un certificat signé par le curé de la paroisse du porteur ou de l'envoyeur, établissant que celui-ci va visiter le Témiscaming dans un but de colonisation.

Conditions d'un wagon de fret pour les colons

Pour un char de fret au tarif ci-dessus on alloue dix têtes de bétail ou chevaux, moutons, cochons; la lingerie et les articles de ménage ayant déjà servi; les bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent; au lieu de bois de bardeaux une maison portative; quelques plantes, quelques animaux domestiques et un petit nombre de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char; ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi; les wagons, voitures, instruments ou outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, telles que épicerie, provisions, ferronneries, etc., si elles constituent une trop forte proportion, et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., s'ils sont neufs ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

AVIS IMPORTANT.

Les colons sont priés d'inscrire leur nom et l'endroit où ils vont s'établir sur chacune des caisses contenant leurs effets de ménage et sur chaque gros morceau de bagage, et de s'assurer auprès du chef de la gare d'où s'effectue le départ que le tout est enregistré correctement pour l'endroit où ils vont s'établir.

CONCLUSION.

UN APPEL.

Le Témiscaming reste encore une des plus belles parties de la Province de Québec, une de nos régions les plus propices à la colonisation. Des centaines et des centaines de colons peuvent y trouver place et y fonder des foyers nouveaux. Ce qui manque pour pousser le développement rapide de cet immense district : c'est le chemin de fer.

Il est tellement nécessaire pour assurer le succès de la colonisation du Témiscaming, que le grand patriote, Mgr Labelle, il y a trente ans déjà, en proposait la construction immédiate ; si, dans le temps, on eut pu se rendre à sa demande, on aurait aujourd'hui une seconde province dans le Grand Nord.

C'est une entreprise importante, et dont notre province ne saurait se désintéresser. De tout temps, le chemin de fer a été le grand agent colonisateur ; c'est grâce à lui que les régions du nord de Montréal et du Lac Saint-Jean ont progressé si rapidement, et aujourd'hui, le Témiscaming n'atteindra son plein développement que s'il est mis en communication par une voie ferrée quelconque avec les grands centres.

Un chemin de fer s'impose en cette région, afin d'y conduire de nouveaux colons, et pour assurer un débouché à ceux qui y sont déjà établis.

Peu importe de quel côté il vienne ; l'important c'est qu'il soit construit le plus tôt possible. Actuellement, il y a deux projets à l'étude : la continuation de l'embranchement de Mattawa, qu'on a prolongé de dix milles, il y a deux ans, ou la continuation du Canadien Pacifique qui relierait le Nomingue au Témiscaming. La construction de l'un de ces chemins de fer n'empêcherait pas celle de l'autre.

Le premier a l'avantage d'être presque terminé ; le second serait un vrai chemin de colonisation ; il suivrait un parcours de 200 milles à l'intérieur de la région, ouvrirait un pays riche en terres, en bois de commerce et en pouvoirs hydrauliques.

D'autant plus que ce dernier projet diminuerait d'environ 200 milles le parcours du Canadien Pacifique entre les grands lacs et les ports de mer du Saint-Laurent.

Cette ligne courte, après avoir traversé le Nouvel-Ontario, à 150 milles au sud du Transcontinental, passerait nécessairement à la tête du lac Témiscaming, pour venir se rattacher à l'embranchement actuel des Laurentides, à Mont-Laurier.

Et cette ligne courte, dont les besoins de la concurrence amèneront un jour ou l'autre la construction, pourquoi ne serait-elle

pas reliée au Transcontinental par un embranchement partant du Témiscaming et traversant du sud au nord la plaine glaiseuse du Bas Abitibi ?

Quelle belle région serait par là ouverte à la colonisation, quelles belles colonies pourraient s'y développer sans crainte de se trouver à l'étroit de sitôt, quelles belles industries pourraient être établies sur les bords des grands lacs, le long des rivières si riches en pouvoirs hydrauliques ?

L'heure de la mise à exécution de ce dernier projet n'est peut-être pas encore venue, mais il semble que le jour si ardemment désiré par les colons du Témiscaming, où ils verront les locomotives remorquer vers les grands centres les riches produits de leur région, ne doit plus être retardé.

Les vieux pionniers de l'industrie, du commerce et de la colonisation dans cette région, comptent sur l'appui de tous les hommes de bonne volonté pour assurer la réalisation d'une entreprise devenue nécessaire. Ils osent espérer que la puissante compagnie du Canadien Pacifique, qui a déjà tant fait pour le bien-être du Témiscaming, exauçant enfin leurs vœux patriotiques, achèvera l'œuvre commencée en prolongeant l'embranchement de Mattawa jusqu'au cœur même du Témiscaming, et cela, en attendant que cette entreprise vraiment nationale, soit complétée par la construction de la ligne courte entre Montréal et les grands lacs.

BUREAU D'IMMIGRATION ET DE COLONISATION ET
AGENCE DE MINES, DE PÊCHE ET DE CHASSE
DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC, 82, RUE ST-ANTOINE,
MONTREAL, CANADA.

Pour Immigration et mines, comprenant le placement gratuit de domestiques et de valets de ferme; l'émission des certificats de mineurs; de permis d'exploration minière et toutes informations relatives aux sujets ci-dessus, prière de s'adresser à

EMILE MARQUETTE,
Agent d'Immigration et de mines,
82, rue Saint-Antoine, Montréal.

(L'immigrant est certain de trouver promptement ici, à son arrivée, des emplois avantageux dans les fermes et dans les familles.

Pour la colonisation, Pêche et chasse, comprenant des informations générales sur les régions de colonisation; l'obtention de facilités de transport pour les colons et l'émission de permis de Chasse et de Pêche, prière de s'adresser à

L. E. CARUFEL,
Agent de Colonisation, de Pêche et de Chasse,
82, rue Saint-Antoine, Montréal.

N. B. — Pour brochures, cartes régionales, se rapportant à l'Immigration, à la Colonisation, aux Mines, à la Chasse et à la Pêche, prière de s'adresser aussi au No. 82, rue Saint-Antoine. L'envoi par poste de brochures et de cartes est franc de port.

